

Couverture Exposition Change EURO contre DTS

BRED Salle des Marchés



**BANQUE OUEST
AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT**

Le 28 novembre 2014

BRED BANQUE POPULAIRE



Couverture Exposition change EURO contre DTS

En somme

DESTINATAIRES

Monsieur Bienvenu COMLAN

CHARGÉ DE RELATION

Diene KAMARA

Senior Banker

Département des Institutions Financières

Internationales

++221 77 067 64 26

Diene.kamara@

RESPONSABLES

MISE AU POINT ET COTATIONS

Jeremy MATEOS

Salle des Marchés

+33 1 43 44 99 15 (ligne enregistrée)

Jeremy.mateos@bred.fr

VOTRE PROBLÉMATIQUE

Page 3

QU'EST-CE QUE LE DTS ?

Page 4

L'ACHAT À TERME NON LIVRABLE DE DTS

Page 5

LE SERVICE BRED

Page 7

RECOMMANDATIONS

Page 9

AVERTISSEMENTS

Page 10

rappel

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

VOTRE PROBLÉMATIQUE : Neutraliser l'impact sur votre compte de résultat de la variation de valeur de vos emprunts en DTS :

- La BOAD détient des emprunts en DTS (pour 85 Millions de DTS) octroyés par le FMI et la Banque Mondiale.
Ces emprunts sont à taux fixe et remboursables progressivement jusqu'en 2043.
Les emplois de la BOAD sont réalisés en Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest.
- La Banque publie ses comptes en IFRS et la variation du cours de change du DTS impacte chaque année le résultat de la banque.
- La BOAD cherche à couvrir ces variations en passant par une couverture Euro contre DTS.
- Le but n'est pas de couvrir le risque de repondération périodique du panier composant le DTS mais de couvrir votre exposition à chaque moment selon la pondération existante.

Les repondérations intervienent tous les 5 ans.
Chaque couverture tiendra compte de la pondération du moment.

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

Qu'est-ce que le DTS ?

- Le **Droit de Tirage Spécial** est la monnaie du FMI, elle est censée représenter le poids des grandes zones économiques dans les échanges mondiaux.
- Techniquement, le DTS est un panier de grandes devises suivant ces proportions :
 - Euro (EUR) : 37.40%
 - Yen Japonais (JPY) : 9.40%
 - Livre Sterling (GBP) : 11.30%
 - Dollar Américain (USD) : 41.90%
- Pour couvrir le DTS, par exemple à l'achat, il faut acheter chacune des devises le composant en respectant de poids de chacune dans le panier.

La définition officielle du DTS peut être consultée sur le site web du FMI :
<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm>

Notre proposition : Le NDF EUR/XDR

CONTRAT A TERME SUR DEVISE NON CONVERTIBLE

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

Après l'étude de plusieurs offres d'instruments, la BOAD Souhaite mettre en place une couverture à terme entre l'Euro et les composantes actuelles du panier de devises DTS.

Le contrat à terme sur devise non convertible, communément appelé Non Deliverable Forward Transaction (NDF), est un instrument financier permettant de couvrir , à une date donnée , un risque de change à terme entre une devise convertible (devise 1), par exemple l'Euro , et une devise non librement convertible ou transférable (devise 2), par exemple le Droit de Tirage Spécial ou XDR. Il s'apparente économiquement à une opération de change à terme permettant de couvrir le risque de change sur la devise non librement convertible. Cependant, en raison de cette non convertibilité de la devise sous-jacente, le NDF ne donne lieu à aucun échange physique des montants en devises mais au règlement d'une différence de valeur calculée selon la méthode décrite ci-dessous.

A la date d'échéance de l'opération, la différence éventuelle, calculée par la BRED, entre le fixing de marché constaté et le cours NDF, conduit à un échange d'une soulte en Euro (devise convertible) entre la BRED et son client. Cette soulte sera versée par la BRED à son client ou par le client à la BRED selon le cas. Aucun règlement ni mouvement de compte n'aura lieu en XDR (devise non convertible).

LA BRED VOUS APporte DES
SOLUTIONS, SIMPLES, UTILISÉES
PAR LES PLUS GRANDES
INSTITUTIONS.

BRED Banque Populaire

Notre proposition : Le NDF EUR/XDR

CONTRAT A TERME SUR DEVISE NON CONVERTIBLE

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

La BRED garantit un cours EUR/XDR pendant toute la durée du contrat

EUR/XDR au 02/03/2015 : 0.8510

Le calcul de la soulté à recevoir ou à payer à l'échéance se fera selon ce calcul :

$$\text{Soulte en Euros} = \frac{85\,000\,000}{0.8515} * \left(1 - \frac{0.8515}{\text{Cours fixing FMI}} \right) \text{ le 2 mars 2015.}$$

Rappel : Le contrat NDF ne couvre pas les conséquences éventuelles d'une recomposition à une date différente du calendrier du FMI disponible au moment de la mise en place du NDF. En cas de recomposition pendant la durée du contrat, le cours garanti à échéance sera reformulé selon la nouvelle composition du XDR par accord entre les parties ou à défaut, à dire d'expert choisi en commun.

LA BRED VOUS APporte DES
SOLUTIONS, SIMPLES, UTILISÉES
PAR LES PLUS GRANDES
INSTITUTIONS.

BRED Banque Populaire

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

Valorisations fin de mois :

La BRED s'engage à fournir à BOAD des valorisations mensuelles des contrats en cours de vie.
La BOAD pourra à tout moment demander des valorisations supplémentaires.

Mise à disposition d'un fichier aidant au suivi de valorisation :

La BRED fournira à la BOAD un fichier permettant de suivre l'évolution des valorisations.

Assistance Technique :

Si la BOAD le souhaite, la BRED pourra mettre à disposition par téléphone des experts financiers de la banque pour aider à l'enregistrement des opérations.

LA BRED VOUS APporte DES
SOLUTIONS, SIMPLES, UTILISÉES
PAR LES PLUS GRANDES
INSTITUTIONS.

BRED Banque Populaire

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

La BRED Banque Populaire

UN CHOIX PROFESSIONNEL

Le groupe BANQUE POPULAIRE

Première banque des PME en France, le groupe Banque Populaire est un groupe bancaire innovant et tourné vers l'entreprise.

Une PME sur trois est cliente d'une Banque Populaire.

La BRED

Leader dans les traitements de moyens de paiement, spécialiste des règlements sécurisés et des solutions dématérialisées, la BRED est logiquement l'une des banques de référence de la grande distribution, des grands facturiers (électricité, téléphone, presse) et des organismes payeurs (retraites, mutuelles...).

LA SALLE DES MARCHES

Traditionnellement l'une des plus actives de France pour les crédits à court-terme aux entreprises (billetts de trésorerie) et la gestion des taux pour son propre compte, la salle des Marchés de la BRED offre aussi depuis plus de 10 ans :

- **des placements sur-mesure** pour les PME ou leurs dirigeants,
- et **des solutions innovantes de gestion des taux d'intérêt et de Change.**

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

Recommandations

Cette proposition est adressée à titre personnel à son destinataire.

Elle tient compte des éléments que vous nous avez fournis sur votre situation et vos objectifs, mais pourrait n'être pas forcément adaptée à votre statut, vos besoins ou vos autres objectifs.

Si vous pensez ne pas en comprendre parfaitement les termes, il vous appartient de prendre toutes informations complémentaires auprès de nous-mêmes ou de vos conseillers.

Le traitement fiscal d'une opération dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié en cours de vie.

L'information fournie par la BRED peut utiliser différents formats, conformes à la Réglementation : papier, fax, courrier électronique ou site internet.

Au regard de votre rentabilité ou de vos fonds propres, les avantages de l'opération doivent être significatifs et les risques rester acceptables.

Avant d'accepter cette opération, vous devez donc en avoir mesuré les risques au regard de votre capacité financière, et vous être assuré qu'elle répondait bien à vos intérêts en tous points.

Afin de faciliter le suivi de vos risques, vous pourrez obtenir de la BRED Banque Populaire, dans des conditions à déterminer ensemble, une évaluation de la valeur de marché des opérations que vous aurez conclues avec elle.

COUVERTURE EXPOSITION CHANGE EURO CONTRE DTS

Avertissement

sur les risques qui peuvent être liés aux opérations de marché

Risque de crédit : dans la mesure où des sommes vous sont dues à une date future, vous prenez un risque de crédit sur l'entité débitrice (qu'elle soit votre contrepartie de swap, émetteur ou dépositaire de titre).

Risque de taux : la valeur de cette opération dépend du niveau des marchés de taux d'intérêt sur l'ensemble des échéances jusqu'à sa date de maturité. Cette valeur variera d'autant plus que la date des sommes à payer ou recevoir est lointaine.

Risque de concentration : votre attention est attirée sur la nécessaire répartition des risques qu'il convient d'avoir entre les différentes classes d'actifs mais aussi entre les signatures ou entre les scénarios de marché possibles, en vue de ne pas subir trop fortement certains risques s'ils venaient à se réaliser.

Risque sur les opérations de gré à gré : Les opérations de gré à gré peuvent comporter un risque plus important que les opérations réalisées sur des marchés réglementés, notamment sur les aspects suivants : identifier le prix de marché de votre exposition, et trouver une contrepartie pour la déboucler.

Risque de sensibilité : D'ici à l'échéance de l'Instrument Financier, le prix de celui-ci peut subir une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché qui influent sur le cours de ce produit.

Risque d'adossement : le cas échéant sur une opération de couverture, il pourra subsister des différences entre des modalités précises de l'opération à couvrir et l'opération couverte. Malgré le soin pris par nos équipes, et notamment dans des circonstances inhabituelles de marché, ces différences pourraient acquérir une importance significative.

Risque de change : la valeur en euros de toute opération libellée en une autre devise ou indexée sur un indice étranger est soumise à l'évolution des parités des économies et des monnaies concernées.

Risque de liquidité : l'Instrument Financier peut, le cas échéant, ne pas être facile à négocier sur un marché secondaire en raison de son manque de liquidité. En cas de rachat de l'Instrument Financier en cours de vie par BRED BANQUE POPULAIRE, le prix proposé par celle-ci tiendra compte de ses coûts de couverture, qui pourront dépendre fortement du contexte de marché.

La BRED BANQUE POPULAIRE ne saurait être tenue de proposer un prix de rachat de l'Instrument Financier en cours de vie, en l'absence de liquidité des marchés où elle pourrait déboucler la position que créerait pour elle un rachat secondaire.

Risque d'avoir à liquider des positions dans des conditions de marché défavorables : vous pourriez vous trouver dans l'obligation de revendre partiellement ou en totalité cet Instrument Financier avant maturité malgré des conditions de marché défavorables, notamment parce qu'il n'a plus d'objet ou pour éviter de constituer des provisions ou d'avoir à payer des appels de marge.

L'Instrument Financier doit être limité à une quantité compatible avec les contraintes de liquidité que vous aurez dans cette hypothèse pour supporter la variation de sa valeur de marché.

Risque de volatilité : La valeur d'une option peut varier sensiblement en fonction de la volatilité du marché, et ce d'autant plus que l'option couvre une hypothèse aujourd'hui improbable. Ainsi, une position acheteuse d'option peut rapidement perdre de la valeur en cas de baisse de la volatilité et une position vendeuse d'option en cas de hausse de la volatilité.

Risque lié au passage du temps : Le temps restant à courir jusqu'à l'échéance d'un Instrument financier est une composante de la valeur de sa partie optionnelle. Généralement, la *valeur temps* d'une option se dégrade de façon accélérée à l'approche du terme, notamment dans si l'option est « hors de la monnaie ».

Plus généralement, la garantie de récupérer, à une échéance future, une somme que vous avez investie ne vous protège pas contre une érosion du pouvoir d'achat de la dite somme.

Couverture Exposition change EURO contre DTS

*Les Directives européennes concernant les Marchés d'Instruments Financiers « MIF » demandent aux prestataires de services d'investissement de classer en trois catégories l'ensemble de leur clientèle détenant un instrument financier, en fonction de critères fixés par la réglementation. Vous relevez, selon les données dont nous disposons, de la catégorie **contrepartie éligible**.*

La politique d'exécution appliquée par la BRED aux ordres reçus de ses clients et sa politique de gestion des conflits d'intérêts sont annexées à votre Convention de Services.

Vous pourrez consulter leurs mises à jour sur <http://www.bred.fr>

*La demande de mise en place d'une opération vaut acceptation par le client de la catégorie MIF qui lui a été indiquée, validation de sa situation et de ses objectifs décrits pages **3 et 4** de ce document, et confirmation qu'il est informé de notre politique d'exécution, comme du fait que l'opération est exécutée par la BRED en tant que contrepartie, en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.*

Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 573 260 254,10 euros - 552 091 795 RCS Paris - APE 651 D - ident. TVA FR. 09552091795 - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75012 Paris - LEI NICH5Q04ADUV9SN3Q390

Agrée en tant que prestataire de services d'investissement le 24/1/1984, en application de l'article 98 de la Loi de cette date, par le CECEI (alors CEC) : 48 rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 PARIS www.cecei.org tél: 01 42 92 29 61



BRED BANQUE POPULAIRE